

Mis en ligne sur le site Internet de la commune de Libourne le 14 juin 2024

ARRETE
DU MAIRE DE LIBOURNE
TARIFS Echange scolaire Libourne - Schwandorf 2024

FIN A 2024-005

Le Maire de Libourne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-22, alinéa 2,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 mai 2020, donnant délégation générale à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté du maire en date du 26 mai 2020, donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Denis Sirdey, adjoint au Maire,

Vu la délibération 22-12-198 en date du 12 décembre 2022, validant la nouvelle méthode de calcul des tarifs et créant les tarifs des échanges scolaires avec la ville jumelle de Schwandorf pour l'année 2023,

Sur proposition de Monsieur le directeur général des services,

ARRETE

Article 1 : les tarifs des échanges scolaires Libourne – Schwandorf en décembre 2024 ci-dessous sont applicables en tous leurs termes, conditions et dates d'application.

Tranches de quotient	Tarifs Schwandorf 2024
inférieur à 400	49 €
de 400 à 599	73 €
600 à 799	97 €
800 à 999	122 €
1000 à 1199	146 €
1200 à 1399	170 €
1400 à 1599	195 €
1600 à 1799	219 €
1800 à 1999	243 €
> = à 2000 € et hors Libourne	265 €

Article 2 : Monsieur le directeur général des services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait en l'hôtel de ville de Libourne,
Le 14/06/2024

Notifié le 14 juin 2024

Pour le Maire et par délégation
l'adjoint délégué
aux finances, à l'évaluation et aux modes de
gestion des services publics locaux
représentant du pouvoir adjudicateur

Denis SIRDEY

